

Votants : 93

Convocation du Conseil de Communauté :
le 15 novembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 novembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 novembre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE– MODALITES D'APPLICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE AU 1ER JANVIER 2014

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUEX, Anne LABBE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAL, Alain MEMIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Monique SAGOT, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Gérard LABORDERIE à Bernard ADAM, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Jérôme BALOGÉ à Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET à Danielle NICORA, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Alain CHAUFFIER à Rabah LAICHOIR, Nicole GRAVAT à Virginie LEONARD, Nicole IZORE à Hüseyin YILDIZ, Patrice LAPLACE à Françoise TALBOT, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Franck MICHEL à Nathalie SEGUIN, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Michel PAILLEY à Alain BAUDIN

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN remplacé par Bernard LEYSENNE

Titulaires absents :

Michel SIMON, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Guillaume JUIN, Germain MEHL, Frédéric PASTOR

Titulaires absents excusés :

Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Gérard GIBAUT, Jérôme BALOGÉ, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Alain CHAUFFIER, Nicole GRAVAT, Nicole IZORE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Michel PAILLEY

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131125-C11-11-2013-DE
Date de télétransmission : 02/12/2013
Date de réception préfecture : 02/12/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 NOVEMBRE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MODALITES D'APPLICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE AU 1ER JANVIER 2014

Monsieur **Pascal DUFORSTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer pour définir les modalités applicables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et d'en préciser les tarifs à partir du 1er janvier 2014.

Vu l'article 75 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Confirmer le tarif de 20 euros et majorations (par m², par an et par face) prévues par les textes pour 2014, ce qui définit les tarifs pour les catégories ci-après :

Tarif	Tarifs applicables
Publicité et pré-enseignes non numériques < = 50 m ²	20,00 €
Publicité et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	40,00 €
Publicité et pré-enseignes numériques <= 50 m ²	60,00 €
Publicité et pré-enseignes numériques > 50 m ²	120,00 €
Enseignes <= 7 m ²	-
7m ² < Enseignes <= 12 m ²	-
12m ² < Enseignes <= 20 m ²	20,00 €
20m ² < Enseignes <= 50 m ²	40,00 €
Enseignes > 50 m ²	80,00 €

Conformément à l'article L. 2333-12 du CGCT, « à l'expiration de la période transitoire prévue par le C de l'article L. 2333-16 du CGCT, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Toutefois, lorsque les tarifs ainsi obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule, ils sont arrondis au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 € étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €. »

- Maintenir l'exonération pour les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur à 12 m²,
Date de réexamen : 02/12/2013
- Maintenir la relation de 12 à 20 m² de surface totale,
Date de réception préfecture : 02/12/2013

Adjoint délégué à l'exécution
079-247900806-20131125-C11-11-2013-DE
Date de réexamen : 02/12/2013

- Rappeler que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est recouvrée annuellement par la Communauté d'Agglomération de Niort, qu'elle est applicable à toutes les catégories de dispositifs publicitaires, préenseignes ou enseignes et qu'elle est payable sur déclaration préalable des assujettis,
- Rappeler que les recettes sont inscrites au budget,
- Autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de la taxe.

Motion adoptée par 88 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Pour : 88
Contre : 0
Abstention : 5
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Présidente

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131125-C11-11-2013-DE
Date de télétransmission : 02/12/2013
Date de réception préfecture : 02/12/2013